

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS DE PERSONNES

Rappel du cadre légal

L'article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, si elle n'en a pas donné l'autorisation préalable.

Pour ce qui est des mineurs, l'autorisation préalable des tuteurs ou parents est obligatoire. La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970, protège l'image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion. Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l'autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

Je soussigné(e) ,

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse mail :

accepte d'être pris(e) en photo et filmé(e) lors des activités proposées dans le cadre de :

L'Institut National de Formation des Activités de la Natation, organisme de formation de la Fédération française de natation, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11753454075.

Adresse : 104, rue Martre 92110 CLICHY

Téléphone : 01.70.48.45.24

Adresse mail : infan@ffnatation.fr

Et autorise à reproduire ou diffuser la ou les photographies/vidéos me représentant, pour l'intégralité des usages suivants :

- Publication pour les supports de communication : plaquettes, publicités, affiches, articles de presse, etc. ;
- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc. ;
- Publication sur les sites web de la Fédération Française de Natation (FFN) ;
- Publication sur les réseaux sociaux.

J'accepte que ces images puissent ensuite servir d'outil de communication et de promotion aux activités liées à la Fédération française de natation.

La reproduction et la représentation de ces images se feront sur tous types de support (notamment papier, électronique et audiovisuelle).

L'exploitation principale de ces images se fera sur le territoire français.

La Fédération française de natation veillera à sauvegarder l'anonymat des pratiquants (absence de mentions des noms et des lieux de pratiques).

J'autorise la Fédération française de natation à reproduire et représenter les images sans aucune contrepartie financière ou matérielle.

Cette autorisation est valable à compter de ce jour. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies/vidéos ne devront porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'INFAN, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature de l'intéressé(e) précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit :